



## **L'Association « Les Gruates du Val de Meuse »**

### **EHPAD de SOMMEDIÈUE**

Une Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret d'application du 16 août 1901 ayant pour titre « Les Gruates du Val de Meuse » a été fondée le 29 janvier 2010 par l'Assemblée Générale Constitutive au sein de l'EHPAD « J. BARAT-DUPONT ».

L'Association a pour but de déterminer, d'organiser et participer financièrement aux activités et manifestations pour les résidents de l'établissement.

L'Association et ses bénévoles agissent en collaboration avec les équipes soignantes et administrative. Ils contribuent à l'accueil et au soutien des personnes hébergées et de leur entourage. Ils s'engagent à ne pas interférer dans les soins et à respecter le fonctionnement de l'établissement.

#### **Le partenariat entre l'EHPAD et l'Association est fondé sur les principes suivants :**

- Respect de la personne : notamment de ses opinions politiques, philosophiques et religieuses, de sa dignité et de son intimité ;
- Respect de la confidentialité
- Devoir de discrétion

#### **L'Association est financée par le biais :**

- une cotisation annuelle des Membres adhérents ou non d'un montant de cinq euros ;
- de la vente de produits, de services ou de prestations fournies par l'Association ;
- de dons ou de toute autre ressource qui ne soient pas contraire aux règles en vigueur.

***Afin de pouvoir offrir des manifestations et activités payantes aux résidents, des cartes d'adhérents d'un montant de cinq euros (cotisation annuelle) sont en vente à l'accueil de l'EHPAD***

**Adhérer ne vous engage pas à devenir membre actif de l'association**

***Avec tous nos remerciements***

**Le Président  
Tarik BENAÏSSA**

---

#### **COUPON REPONSE**

##### **Adhésion 2019**

**PRENOM :**

**NOM :**

**Je souhaite adhérer à l'association « Les Gruates du Val de Meuse » en tant que :**

**Membre actif**

**Membre passif**

**Versement de 5 € :**

**En numéraire**

**En Chèque**